

Eau - Assainissement

La préservation des milieux humides est l'un des points clefs d'une politique de développement durable ; tant en raison des intérêts biologiques de ces milieux, que des usages qu'offre cette ressource ; et notamment les possibilités qu'offre la présence du canal de l'Ourcq. La richesse de la biodiversité et la faible profondeur de la nappe phréatique imposent, de surcroît, un assainissement exemplaire. Le cycle de l'eau fonctionne en effet « en vase clos » : l'eau polluée que nous rejetons aujourd'hui atteindra nos ressources et l'eau que nous boirons demain.

1. Le milieu naturel

Le canal de l'Ourcq est l'élément hydrographique majeur du territoire et sa bonne gestion dépasse bien évidemment la vision simplement Aulnaysienne.

Le SDAGE

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) oriente, au niveau de l'agence de bassin, la politique publique de l'eau et fixe les objectifs à atteindre concernant les cours d'eau et les nappes souterraines. Sa révision, engagée en 2006, doit s'achever très prochainement.

En cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, le SDAGE du bassin Seine Normandie a fixé comme objectif, pour les rivières et les nappes, d'obtenir en 2015 un « bon état écologique » de $\frac{2}{3}$ des masses d'eau. Ces objectifs concernent bien évidemment Aulnay-sous-Bois.



Les projets d'urbanisation et le développement d'une zone d'activités sur un sol plat, au Nord de la commune, nécessitaient la création de bassins de retenue d'eaux pluviales dont fait partie l'étang de Savigny. Cet étang se trouve au cœur d'une zone Natura 2000.

Le Canal de l'Ourcq

Propriété de la ville de Paris, ce canal traverse la commune sur près d'1 km. La gestion des deux berges revient à la ville d'Aulnay qui souhaite développer des aménagements favorisant la biodiversité.

Eau - Assainissement

Deux rivières urbaines enterrées

La Ville compte également deux rus : celui du Sausset et celui de la Morée. Le premier, qui prend sa source à Tremblay-en-France, est couvert sur la majeure partie de son tracé, excepté dans le parc du Sausset. Il rejoint le second sur le territoire aulnaysien.

La Morée est devenue un collecteur pluvial à ciel ouvert (voir ci-après : assainissement).

Un problème important : une nappe très proche... et polluée

Par endroit, la nappe phréatique qui coule sous Aulnay se trouve à moins de 2 mètres de la surface (voir carte ci-après). Cette proximité peut faciliter les échanges entre cette nappe et les eaux superficielles, parfois fortement chargées en pollution.

La qualité de l'eau de la partie superficielle de la nappe est suffisamment mauvaise pour qu'un arrêté préfectoral interdise de l'utiliser pour l'arrosage des jardins potagers.

L'amélioration de la qualité des eaux de la nappe est donc un enjeu important au regard du développement durable. Il est donc crucial de prendre en compte cette spécificité dans les constructions.

Tout permis de construire est transmis au service Eau et Assainissement, qui produit des recommandations en matière de construction. Sur certaines zones, les garages sous terrains ou les caves ne sont pas recommandées. Mais ces recommandations ne sont pas contraignantes.

**LOCALISATION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE A AULNAY
(JAUNE MOINS DE 2 M DE LA SURFACE)**



Source : PLU – juin 2007

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La proximité de la nappe phréatique et son état de dégradation posent des contraintes fortes en matière d'aménagement et d'urbanisme. L'enjeu est de limiter les échanges de pollutions entre les eaux pluviales et la nappe, afin de réduire les risques de pollutions de l'eau.

Eau - Assainissement

2. L'alimentation en eau potable

Une eau potable de bonne qualité

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDF). L'eau brute provient de différents captages, ce qui permet d'assurer une certaine sécurité de l'approvisionnement en cas de pollution temporaire de l'un des captages.

Précisément : la commune est alimentée pour 2/5 de la ville par de l'eau des forages d'Aulnay et pour les 3/5 restant par l'eau de la Marne traitée à Neuilly-sur-Marne.

L'eau distribuée est considérée comme de bonne qualité, c'est-à-dire qu'elle respecte les normes en vigueur (selon les documents dont nous avons pu disposer, elle ne contient notamment pas de pesticides, et très peu de nitrates).

Un réseau d'alimentation satisfaisant

L'entretien du réseau d'alimentation en eau potable est effectué par la délégataire du SEDIF (le groupe Véolia Eau-Compagnie générale des Eaux). Le rendement du réseau – le rapport entre la quantité d'eau injectée dans les conduites et celui arrivant aux compteurs, qui mesure donc les fuites de ce réseau) est de 90%, ce qui constitue un très bon chiffre.

Le remplacement des branchements en plomb sur le réseau est par ailleurs engagé conformément aux obligations réglementaires.

Conformément au principe 10 de la déclaration de Rio, qui précise « qu'au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques », la Ville pourrait publier les analyses de la qualité de l'eau sur son site Internet.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

Les membres de l'atelier valident le pré-diagnostic sur la qualité de l'eau potable.

Plus de 144 communes sont desservies par le SEDIF, qui alimente un bassin de 544 000 abonnés, soit plus de 4 millions de consommateurs.

Un arrêté préfectoral daté du 28 avril 2000, l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis est classé zone à risque d'exposition au plomb.

Eau - Assainissement

3. L'assainissement

Un réseau bien connu

La Ville entretient elle-même son réseau d'assainissement. Elle dispose d'un « diagnostic assainissement » qui permet de disposer d'informations sur la qualité du réseau et sur les rejets des professionnels (les plus importants) du territoire. La Ville souhaite préciser cette connaissance en identifiant les rejets des commerçants et des artisans.

Grâce à cette étude, la Ville disposera donc d'un état des lieux initial complet, lui permettant de définir, en creux, son « schéma directeur d'assainissement ». C'est un point fort au regard du développement durable.

Hormis un petit secteur pavillonnaire au Sud de la ville, l'ensemble de la commune est en réseau séparatif.

Un traitement satisfaisant des eaux usées...

Les effluents de la commune sont traités par la station d'épuration située à Achères. Celle-ci a été mise en place en 1940 et permet un traitement par temps sec de 2 100 000 m³/jour. Actuellement, elle traite les eaux de 6 millions d'habitants, soit 70 % de l'agglomération parisienne.

La station d'Achères présente des rendements épuratoires satisfaisants (voir tableau ci-contre).

...mais inexistant pour les eaux pluviales

Pour sa part, le réseau des eaux pluviales débouche dans le collecteur départemental, qui a pour exutoire la Seine (au niveau de Saint-Denis). Les rus du Sausset et de la Morée sont également utilisés comme collecteur des eaux pluviales, et aboutissent également dans la Seine.

Lors de fortes précipitations, ces réseaux, communal et départemental, ne sont pas toujours dans la capacité de collecter l'ensemble des eaux pluviales. Ce qui peut entraîner des inondations par « remontées du réseau d'eaux pluviales ». Pour diminuer l'ampleur de ces phénomènes la ville dispose de 20 bassins de rétention (voir fiche n°6 – gestion des risques).

Les eaux pluviales sont rejetées directement dans le milieu naturel (Seine, rus du Sausset et de la Morée), sans traitement. Or ces eaux de ruissellement sont très souvent chargées en hydrocarbures et en matière en suspension, éléments qui peuvent

La ville souhaite affiner sa connaissance des rejets professionnels en déterminant les rejets des commerçants et artisans du territoire.

Le site de Peugeot possède son propre réseau d'assainissement. Celui-ci est directement connecté au réseau départemental.

RENDEMENT DE LA STATION D'EPURATION D'ACHERES

Type de pollution	Efficacité du traitement
Matières carbonées	90 %
Matières phosphorées	86 %
Matières azotées	75 %

Source : site Internet Eau et Force
le 23/12/09

Eau - Assainissement

polluer le milieu naturel. Cette problématique constitue donc un axe de progression important au regard du développement durable.

L'assainissement non collectif

L'utilisation de systèmes d'assainissement non collectif (fosses septiques) sur le territoire est interdite. Pourtant certains équipements sont présents sur la commune et leur nombre est mal connu.

Même si ce nombre est peu important, la proximité de la nappe phréatique devrait conduire à effectuer un recensement de ces équipements afin de pouvoir informer les propriétaires de la nécessité de se raccorder au système collectif.

La loi sur l'eau de 1992 a confié aux collectivités des obligations en matière d'assainissement non collectif (les obligations ne relevaient auparavant que des personnes privées). Les dépenses de contrôle de ces systèmes d'assainissement non collectif et surtout l'identification de ces systèmes font notamment partie de ces obligations. Celles-ci sont notamment définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-8 et L 2224-10).

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Privilégier la rétention des eaux pluviales, notamment à la parcelle, apparaît comme un moyen d'action pour lutter contre la saturation du réseau aulnaysien. Cela peut se traduire par une végétalisation des parcelles, permettant une absorption naturelle de l'eau, ou bien par une récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des rues.

Au-delà de la saturation du réseau, favoriser la rétention des eaux pluviales évite aux eaux de pluies de lessiver les sols, et d'entrainer déchets et substances toxiques dans le milieu naturel (la Seine et les rus).

4. Diminuer les consommations pour préserver la ressource

Une ressource à protéger pour réduire l'impact sur l'environnement

Même si la France – et l'Île-de-France – possèdent des ressources en eau importantes, économiser la ressource en eau est un enjeu fort du développement durable : la production d'eau potable consomme en effet de l'énergie et produit des déchets (les boues de traitement).

Eau - Assainissement

La Ville n'a pas mené d'actions spécifiques en matière de sensibilisation aux économies d'eau, que cela soit en direction des acteurs du territoire ou à destination des Aulnaysiens. Mais elle semble favoriser la mise en place d'équipements de récupération de l'eau de pluie (voir ci-contre), notamment au travers du nouveau règlement d'assainissement (qui recommande l'utilisation de système alternatif pour la gestion des eaux de pluies - récupérateurs d'eau de pluie, noues, etc.). Ceci constitue un point fort au regard du développement durable.

Des cuves de récupération de l'eau pluviale ont été installées au Stade Belval et au gymnase Marcel Cerdan. Ces dispositifs permettent de réduire les problèmes liés aux ruissellements et d'économiser de l'eau potable.

5. Une nouvelle station d'épuration plus performante et plus proche

En 2010, au cœur de l'Ecopôle de la Morée, la future usine d'épuration des eaux, s'inscrira dans une démarche de développement durable, tant par son activité, le choix de ses technologies, que les choix des matériaux et son architecture.

Une partie de l'eau traitée par la nouvelle station d'épuration sera réutilisée pour le nettoyage des équipements et l'arrosage des espaces paysagers. Un récupérateur de chaleur permettra également de chauffer 350 logements de l'OPHLM d'Aulnay-sous-Bois.

Cet équipement aura notamment un double objectif :

- Un niveau de performance de traitement élevé ;
- Une conception architecturale innovante pour une intégration paysagère réussie.

La station d'épuration traitera l'ensemble des eaux de la commune d'Aulnay (ainsi que celle de 4 autres communes). Avec une capacité de traitement de 50 000 m³ d'eaux polluées par jour, elle prendra le relais de l'usine Seine aval (Yvelines) pour traiter au plus près du lieu de « production » les eaux usées.

Cette nouvelle station représente, évidemment, un élément positif, au regard du développement durable.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

Les membres de l'atelier valident le pré-diagnostic et l'enjeu que représente la future station d'épuration au cœur de l'Ecopôle en matière d'assainissement.

Eau - Assainissement

Forces

- Une eau de consommation de bonne qualité
- Un traitement efficace des eaux usées

Faiblesses

Opportunités

- Réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement
- Réalisation d'une nouvelle station d'épuration plus performante et à proximité du territoire.

Menaces

Enjeux

- Sensibiliser les Aulnaysiens à limiter leur consommation en eau pour réduire l'impact sur l'environnement.
- Responsabiliser les Aulnaysiens sur le devenir de leurs rejets (eaux pluviales directement dans la Seine).
- Favoriser la récupération des eaux pluviales, notamment pour les parcs et jardins.